

Rédigé par : J.THOMAS

Vérifié par : M.HUBERT

Approuvé par : M. HUBERT

Appliqué par : Usagers du Centre
Hospitalier et Archives médicales

Date d'application : 02/01/2025

Page : 1/2

EN/PATU/815

Version : 4

IDENTITÉ DU DEMANDEUR

Nom de naissance : Prénom :

Nom marital : Né(e) le :/...../.....

Adresse :
.....

Mail : Téléphone :

Qualité d'ayant droit :

- Marié(e), concubin(e), pacsé(e)⁽¹⁾
- Enfants⁽²⁾
- Autres (héritiers, autres membres de la famille)⁽³⁾, précisez :

⁽¹⁾ Joindre la photocopie d'une pièce d'identité valide du demandeur (CNI ou passeport) + Photocopie du livret de famille ou acte de concubinage ou contrat de pacs

⁽²⁾ Joindre la photocopie d'une pièce d'identité valide du demandeur (CNI ou passeport) + Photocopie du livret de famille ou de l'acte de naissance

⁽³⁾ Joindre la photocopie d'une pièce d'identité valide du demandeur (CNI ou passeport) + Photocopie du livret de famille ou de l'acte de notoriété

IDENTITÉ DU PATIENT DÉCÉDÉ

Nom de naissance : Prénom :

Nom marital : Né(e) le :/...../.....

Décédé(e) le :/...../.....

- Au Centre Hospitalier de Cornouaille
- Constaté par le SMUR
- Autre⁽⁴⁾

⁽⁴⁾ Joindre la photocopie de l'acte de décès

MOTIF DE LA DEMANDE

L'intégralité du dossier médical d'un patient décédé n'est pas communicable à ses ayants droits.

Seuls vous seront communiqués les éléments du dossier médical vous permettant de répondre aux trois motifs prévus par la loi (Art. L.1110-4 du Code de la Santé Publique).

Cocher l'une des cases suivantes :

- Connaitre les causes du décès
- Faire valoir ses droits (**joindre une lettre expliquant quels sont les droits que vous souhaitez faire valoir**)
- Défendre la mémoire du défunt (**joindre une lettre expliquant en quoi vous devez défendre la mémoire du défunt**)
- Obtenir un certificat de décès mentionnant la cause de la mort (Gratuit)
- Obtenir un certificat de décès mentionnant la date et l'heure de la mort (Gratuit)

Rédigé par : J.THOMAS

Vérifié par : M.HUBERT

Approuvé par : M. HUBERT

Appliqué par : Usagers du Centre
Hospitalier et Archives médicales

Date d'application : 02/01/2025

Page : 2/2

EN/PATU/815

Version : 4

MODALITÉS DE COMMUNICATION (COCHER UN SEUL CHOIX)

- Venir chercher les copies au service des archives médicales (du lundi au vendredi, de 9h30 à 16h)
- Recevoir les copies par mail si le dossier n'excède pas 70 feuilles et qu'il ne contient pas d'imagerie.
En cochant cette case, vous acceptez les risques d'envoi sur une boîte mail non sécurisée (Absence de sécurité concernant la confidentialité. De plus, l'échange écrit ne permet pas toujours de bien s'assurer que l'information donnée a été comprise et bien interprétée.)
- Envoi postal des copies (les frais d'expédition par recommandé sont à la charge du demandeur)

Le Centre Hospitalier de Cornouaille a l'obligation de conserver les originaux des dossiers médicaux (cf. Code de la Santé Publique). Ainsi, seules des copies pourront être délivrées.

Toute demande (hors certificat de décès) entraînera des frais de copies (0,25 cts/page et 3.20 euros/Cd-rom).

Fait à, le

Signature obligatoire :

DEMANDE COMPLÈTE (FORMULAIRE + JUSTIFICATIFS) À RETOURNER
À L'ADRESSE SUIVANTE :

Par Mail : archives@ch-cornouaille.fr

ou

Par courrier à : Service des archives médicales
CENTRE HOSPITALIER DE CORNOUAILLE
14 Avenue Yves Thépot
BP1757 – 29107 QUIMPER Cedex

Pour toute question relative à votre demande, vous pouvez contacter notre service au 02.90.94.42.62 du lundi au vendredi de 9h30 à 16h.